



**UFR PSYCHOLOGIE,
SCIENCES SOCIALES,
SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

TSA 60401

63001 CLERMONT-FD Cedex 1

Tél. 04 73 40 61 42 ou 64 63 ou 64 18 ou 64 59

REINSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

L1 / L2 / L3

Etudiants en présentiel

2024-2025

Pour l'année 2024-2025, la réinscription administrative des étudiants en licence 1 / 2 / 3 ainsi que des étudiants AJAC (admis conditionnels) s'effectue obligatoirement par Internet :

(Étudiants inscrits en 2023-2024 à l'UFR PSSSE et veulent se réinscrire pour l'année universitaire 2024-2025.)

Sont exclus de cette procédure :

- les étudiants qui s'inscrivent en doctorat,
- les étudiants qui s'inscrivent dans le cadre d'une formation continue,
- les chômeurs de plus de 6 mois,
- les étudiants qui s'inscrivent après une année au moins d'interruption.
- les étudiants en provenance d'une autre université ou d'une autre UFR.
- Les étudiants inscrits en Enseignement A Distance (EAD)

Les étudiants visés **ci-dessus** ne sont donc pas concernés par la procédure Internet ci-dessous, et sont informés via le site de l'UFR PSSSE des modalités d'inscription les concernant.

<https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/>

Ouverture du serveur :

Du 27 juin au 25 juillet 2024
dates impératives – aucune dérogation

ETAPE 1 - CONTRIBUTION CVEC

Avant toute opération d'inscription, vous devez vous acquitter de votre contribution Vie Etudiante Et Campus (CVEC) sur le lien suivant :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

La contribution s'élève à 103 euros pour l'année universitaire 2024-2025.

C'est une démarche obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur sauf pour les étudiants en formation continue.

Une attestation numérotée CVEC vous sera délivrée. Un numéro d'identification à 12 caractères vous sera attribué et vous permettra de procéder à l'inscription administrative sur le site de l'UCA.

ETAPE 2 - RÉINSCRIPTION PAR INTERNET

Avant de procéder à votre réinscription, vous devez vous munir de :

- votre numéro de Sécurité Sociale y compris la clé
- votre numéro étudiant (qui figure sur la carte étudiant)
- votre numéro de boursier s'il y a lieu (voir attribution de bourse)

<https://www.uca.fr/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-2>

Vous devez obligatoirement payer en ligne à la fin de votre inscription. Ceci vous permettra de payer en trois fois si vous le souhaitez.

Vous serez guidé(e) sur le programme de réinscription ; vous aurez à préciser notamment les points suivants :

* mise à jour de votre état civil et en particulier des adresses d'expédition de courriers (adresse permanente et/ou adresse pour l'année universitaire)

* modifier s'il y a lieu la catégorie socioprofessionnelle de l'étudiant et/ou du chef de famille

* vous devez obligatoirement souscrire une assurance "responsabilité civile" **couvrant l'année universitaire 2024-25 et portant impérativement les mentions "scolaire, extrascolaire, stage"** et pour les L2 et L3 "Stage en milieu hospitalier".

QUELQUES PRECISIONS UTILES :

1)- Etudiants AJAC : Lors de votre inscription en ligne, vous devez impérativement renseigner le profil « **Admis Conditionnel** » (AC) sinon vous allez devoir régler le droit au second diplôme (ex : un étudiant AJAC non boursier avec le profil AC règle 175 euros, mais, sans le profil AC cela engendre 116 euros supplémentaires)

2)- Attention : Vous vous inscrivez pour un cursus en présentiel. Donc, vous ne devez cocher aucune case de droits EAD, cela engendrerait le paiement de frais supplémentaires en plus de votre inscription administrative.

- (ex : - un étudiant boursier paye 0 euro,
 - un étudiant non boursier paye 175 euros)

ETAPE 3 - DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

LE DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES SE FAIT SUR CE LIEN :

<https://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-3/>

TRÈS IMPORTANT

Votre inscription deviendra définitive et votre carte étudiant sera éditée uniquement lorsque vous aurez déposé les pièces justificatives en **FORMAT NUMERIQUE** sur la plateforme de mise en ligne prévue à cet effet sur le site de l'UCA.

Les documents seront contrôlés par le service scolarité.

Vous devrez vous assurer régulièrement de l'avancement du traitement des données jusqu'à la validation de l'ensemble des pièces (A : en attente, T : transmises, V : validées ou R : refusées).

Pièces à fournir obligatoirement selon votre situation:

- Attestation responsabilité civile, fournie par votre assurance à votre demande, couvrant l'année universitaire 2024/2025, **portant impérativement les mentions "scolaire, extrascolaire, stage", et pour les L2 et L3 "Stage en milieu hospitalier"**.
- Attestation avec numéro CVEC délivrée à l'issue de l'étape 1
- 1 autorisation parentale d'inscription pour les étudiants mineurs (formulaire téléchargeable en ligne)
- Carte d'identité en cours de validité (l'état civil doit être parfaitement lisible)
- si vous êtes boursier conditionnel : 1 exemplaire de la notification conditionnelle ;
- si vous êtes boursier conditionnel "confirmé": la notification définitive à présenter à la rentrée ;
- si vous êtes sportif de haut ou bon niveau : 1 attestation datée délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports ;
- si vous êtes salarié(e) à titre permanent : 1 photocopie du contrat ;
- si vous êtes en situation de handicap : 1 attestation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;

Rappel : Si vous n'avez pas suivi la totalité de la procédure de réinscription avant le 25 juillet 2024, aucune inscription administrative ne sera possible pour l'année universitaire 2024-2025.

ETAPE 4 -

INSCRIPTION aux UE à choix et PPP

ATTENTION :

Uniquement pour les étudiants inscrits en L2 et/ou L3

Vous devrez faire vos vœux en vue de votre inscription aux matières à option.

Cette démarche doit être faite impérativement avant fin juillet 2024.

Pour la Licence 2 -PPP 1

le lien sera communiqué ultérieurement

Pour la Licence 3 :

-UE à Choix (Cognition sociale/Sociologie de l'éducation)

-PPP 2

le lien sera communiqué ultérieurement

Pour la Licence 3 - UE LIBRE (septembre 2024)

le lien sera communiqué ultérieurement

CALENDRIER 2024 -2025

REINSCRIPTIONS PAR INTERNET :

- Ouverture du site Internet 27 juin – 25 juillet 2024

<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/>

- Dépôt des pièces justificatives en format numérique sur la plateforme de dépôt en ligne dès que la réinscription a été validée:

<https://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-3/>

RENTREE :

Les informations administratives et/ou pédagogiques seront mises en ligne au fil de l'eau. Vous devez impérativement en prendre connaissance en consultant le site de l'UFR PSSSE :

<https://pssse.uca.fr/>

DEBUT DES COURS : lundi 9 septembre 2024

Pour tous renseignements complémentaires, contactez :

Scolarité de l'UFR PSSSE
34, avenue Carnot
63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX

Mèl : scola.pssse@uca.fr

04.73.40.61.42 ou 64.63 ou 64.18 ou 64.59